



Entretien avec la première infirmière cantonale de Suisse

Teresa Gyuriga Perez est la première infirmière cantonale vaudoise. Ce poste, qui est aussi le premier du genre en Suisse, a été créé notamment pour soutenir le Département dans sa volonté de développer les professions des soins et de santé. Interview.

Comment voyez-vous votre rôle ?

Cette fonction me semble déterminante pour répondre aux défis actuels du secteur, qui fait face à une pénurie inquiétante de professionnelles et professionnels alors que les défis de santé publique et communautaire, liés notamment au vieillissement de la population, sont importants. Je veux m'engager en faveur d'un système de santé durable qui garantisse aujourd'hui et demain l'accès à des soins de qualité pour la population.

La création d'un poste d'infirmière cantonale au sein des instances décisionnelles marque la volonté du Conseil d'Etat de considérer les professionnels de santé comme des acteurs cruciaux du système de santé et de leur donner de la visibilité. C'est aussi l'occasion de faire évoluer les représentations de ces professions qui souffrent encore trop des différents stéréotypes que l'on associe aux métiers principalement occupés par des femmes.

Que représentent les soins infirmiers dans le système ?

Je vais m'engager pour toutes les professions de santé. Toutes ont leur place dans le système de santé et sont un investissement pour la santé de tous. Le lien entre la qualité et la sécurité des soins avec les compétences et la dotation infirmière n'est plus à faire.

Nous avons besoin de personnes compétentes pour suivre les patients durant tout leur parcours de vie, à l'hôpital et dans leurs lieux de vie. Ces professionnels savent prendre les bonnes décisions et promouvoir la prévention avec une vision globale de chaque situation.

Comment envisagez-vous votre collaboration avec les différents acteurs de la santé ?

Je considère les relations humaines ainsi que l'interprofessionnalité comme essentielles. A ce sujet, je ne peux que citer St-Exupéry :« La grandeur d'un métier est peut-être, avant tout, d'unir des hommes : il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines ». J'estime que cela va de pair avec le respect de chacun. D'ailleurs, la performance collective m'intéresse davantage que la performance individuelle. Collaborer permet de mobiliser les forces et de valoriser chaque professionnel qui gravite autour du patient.

Avec qui allez-vous collaborer ?

Les directions de soins des institutions médico-sanitaires et les directions des écoles, ainsi que les associations professionnelles et autres faitières actives dans le canton de Vaud. Sans oublier les partenaires intercantonaux et nationaux, car plusieurs projets évoluent aussi au niveau national et cantonal. Mon travail apportera une vision transversale des problématiques des soins infirmiers. S'agissant d'une fonction nouvelle, il y a tout à construire, ce qui est très enthousiasmant.

Quels seront vos dossiers prioritaires ?

À ce stade, j'en vois deux :

- La **fidélisation des professionnels de santé** et la promotion des professions. En effet, cela s'inscrit dans les suites de l'initiative pour les soins infirmiers et la situation post Covid, ainsi que les statistiques sur le personnel de santé. Selon l'[Observatoire suisse de la santé](#) (OBSAN), 42% des soignants abandonnent le travail auprès du patient, dont 31,8 % avant leurs 35 ans. Je participe donc aux travaux en cours pour améliorer les conditions de travail. Je vais également me focaliser sur la formation, pour donner envie aux jeunes de s'engager dans ces professions, et d'y rester. Ces dernières sont très enrichissantes sur le plan humain et des compétences mobilisées. Elles permettent d'endosser de nombreux rôles intéressants. Elles peuvent s'exercer dans divers domaines, permettent d'accéder à différentes formations postgrades et offrent des possibilités d'évolution attrayantes.
- Il faut aussi **développer de nouveaux rôles infirmiers**, en cohérence avec les nouveaux modèles de soins dans la communauté. Par exemple, les infirmières praticiennes spécialisées ont des compétences élargies et peuvent réaliser des prestations de type médical. De tels profils amèneraient une grande plus-value, par exemple, aux personnes prises en charge par les CMS et pôles de santé, ainsi que dans les EMS. En outre, j'aimerais me pencher sur la formation postgrade et continue, le renforcement de la qualité des soins et la pleine utilisation des compétences et de pratique.

Pouvoir me consacrer à la valorisation et au développement des professions du soin est une chance. C'est le début d'une aventure passionnante.



Prix pour le Centre social d'intégration des réfugiés

Parmi 55 idées de projet provenant de l'administration publique de toute la Suisse, le Civic Challenge a choisi le projet du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR). Celui-ci prévoit de développer une application numérique pour les réfugiés.

« Nous nous réjouissons d'avoir remporté un des quatre prix du CivicChallenge », se félicite Pierre Gentile, le responsable du CSIR du Canton de Vaud. Le CSIR, rattaché à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), offre un appui social et octroie le revenu d'insertion aux réfugiés admis en Suisse. Une de ses équipes a participé, en 2021, à ce concours annuel dont l'objectif est d'encourager les employés du secteur public à relever les défis existants et d'introduire des changements par l'innovation. Le jury et le conseil consultatif du CivicChallenge sont composés de représentants des autorités de diverses villes et cantons, de l'administration, du milieu académique et du secteur de l'innovation.

Une application numérique pour simplifier l'intégration

Comment le CSIR va-t-il utiliser la somme gagnée de 30'000 francs ? « Ce montant nous aidera à couvrir une partie de notre projet, plus particulièrement dans la phase de prototypage cette année. Il s'agit d'une application numérique pour tablette et smartphone qui met des informations à disposition des réfugiés, par exemple comment remplir les démarches administratives les plus courantes avec des tutoriaux d'utilisation traduits dans plusieurs langues », explique Pierre Gentile. Selon lui, cette application sera un outil important parmi d'autres pour simplifier l'intégration des migrants. « Elle permettra à nos bénéficiaires de s'autonomiser pas à pas et de ne plus devoir demander le soutien de nos assistants sociaux pour chaque question ou démarche à entreprendre en ligne. »

Actuellement, le CSIR est en train d'évaluer différentes offres de développeurs avec qui il pourrait démarrer une première phase de projet pilote. « Il est également prévu de collaborer étroitement avec certains de nos bénéficiaires pour avoir l'avis des futurs utilisateurs », explique Danilo Ianigro, l'un des responsables de ce projet nommé « Portail My CSIR ». Cette phase pilote prévoit aussi des échanges avec d'autres cantons intéressés par le développement des solutions innovantes pour améliorer l'accès aux procédures en lignes des réfugiés.



Un deuxième centre pour les femmes victimes de violence ouvre ses portes

En moyenne, 150 femmes victimes de violence sont hébergées chaque année dans le canton de Vaud. Depuis début mai, un nouveau foyer, situé à Morges, étend l'offre d'accueil, qui passe de 24 à 34 places. Visite sur place.



Situé à Morges, le nouveau centre d'accueil se trouve près du centre-ville dans un environnement sécurisé, soit à proximité immédiate de la police et du Ministère Public. Il peut héberger 10 femmes majeures sans enfant victimes de violences domestiques. En parallèle, il offre un soutien psychologique et social ambulatoire aux femmes et hommes victimes de violences vivant dans la région.

Ce deuxième foyer, financé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), permet de désengorger le Centre MalleyPrairie à Lausanne. « Même si dans le passé toutes les personnes ont eu la protection nécessaire malgré le nombre de places limité, il devenait indispensable que nous puissions enfin étendre notre offre d'accueil de 24 à 34 places. Dorénavant, nous n'aurons plus à craindre des flux tendus et nous pourrons protéger encore mieux toute victime de violence », relève Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale.

Plus de 150 femmes mises en sécurité chaque année

En effet, malgré une politique active de l'Etat de Vaud dans la lutte contre la violence domestique et un nombre croissant d'expulsions d'auteurs de violences du domicile commun, le besoin d'hébergement reste élevé. « Dans le canton de Vaud, plus

de 150 femmes sont mises en sécurité et hébergées chaque année. La durée moyenne de séjour est de 55 jours », explique Joëlle de Claparède, cheffe de projet à la DGCS. En outre, plus de 1'000 femmes et hommes victimes de violences bénéficient de consultations ambulatoires chaque année. Celles-ci sont non seulement proposées à Lausanne et dorénavant à Morges, mais aussi à Bex, Château-d'Oex, Clarens, Moudon, Nyon, Orbe, Payerne, Vevey et Yverdon-les-Bains.

L'hébergement de femmes et leur accompagnement se fait à Morges sur quatre étages – dix chambres individuelles, une salle de séjour avec cuisine et deux bureaux de consultation. « Nos intervenantes sociales et intervenants sociaux offrent un soutien pour les démarches administratives et juridiques, proposent un suivi à visée thérapeutique et aident à trouver un logement et un travail », dit Jacques Baud, responsable du nouveau centre d'accueil.

Le centre d'accueil est géré par la Fondation MalleyPrairie et la collaboration entre Lausanne et Morges est étroite. « Nos collègues du Centre MalleyPrairie continuent à accueillir toute victime et décident ensuite – en fonction des capacités – de l'héberger à Lausanne ou de l'envoyer chez nous », explique Jacques Baud. Ce sont également les collègues du Centre MalleyPrairie qui répondent à la ligne téléphonique centrale et orientent les personnes vers une consultation ambulatoire dans le canton.

Dispositif cantonal de prise en charge des victimes et des auteur-e-s

Ces deux structures d'accueil d'urgence s'insèrent dans un dispositif de prise en charge plus large des victimes et des auteur-e-s, géré et financé par le Département de la santé et de l'action sociale. Il s'agit :

- [du programme cantonal d'aide et de conseil pour les couples,](#)
- [du Centre LAVI](#) qui met à disposition des aides d'urgence gratuites,
- [de l'offre de constats médico-légaux pour agression sexuelle](#) proposée par le CHUV et les hôpitaux régionaux,
- [l'association « Violence que faire »](#) qui offre un service de conseil en ligne,
- [du Centre de Prévention de l'Ale](#) qui accompagne des auteurs de violence,
- [la fondation As'trame](#) qui apporte un soutien aux enfants en difficulté, notamment en lien avec de la violence domestique,
- [l'association Astrée](#) qui s'occupe des victimes de traite et d'exploitation.



Diminuer la pauvreté des familles qui travaillent

Selon une évaluation externe, présentée en conférence de presse le 10 février 2022, les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) sont efficaces et ont un impact positif sur le quotidien des ménages concernés.

« À travers les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles), nous visons à soutenir ponctuellement les familles à faible revenu qui se trouvent dans des phases de vie où elles ne peuvent pas toujours déployer leur plein potentiel d'activité. Cette mesure de politique familiale représente ce coup de pouce financier qui est parfois nécessaire afin d'éviter la précarisation et le recours à l'aide sociale », souligne Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). « Par ce biais, nous réduisons à la fois le coût social et financier qui est à la charge de la collectivité. »

Cette prestation financière, versée sous forme d'une allocation mensuelle et de remboursement des frais de maladie et des frais de garde, permet aux ménages concernés de trouver une certaine stabilité et de se consacrer à l'amélioration de leur situation professionnelle tout en tenant compte de leur organisation familiale.

Ce dispositif est évalué à intervalles réguliers. Les analyses permettent de mettre en lumière les mesures à prendre afin de s'adapter aux évolutions sociétales et aux besoins propres à la population touchée. Selon la dernière évaluation externe menée en 2021 et publiée en février 2022 par le DSAS, une hausse de l'activité lucrative des ménages au sein du dispositif a pu être observée ces dernières années. Aujourd'hui, le taux d'occupation s'élève à environ 80% pour les ménages biparentaux et à environ 55% pour les ménages monoparentaux.

Les recommandations du rapport

Ainsi, on peut constater que le régime ne freine pas l'évolution du revenu des familles concernées ni leur autonomie financière. Preuve en est le fait que 36% des ménages concernés sortent définitivement du régime PC Familles. Selon l'étude, les familles reconnaissent le bien-fondé et l'utilité du dispositif. Des bénéficiaires affirment également que leur stress vis-à-vis des finances est ainsi diminué, ce qui a un impact positif sur leur santé.

À part l'analyse du dispositif, le rapport contient aussi un certain nombre de recommandations, dont le renforcement du programme coaching pour familles. Ce programme accompagne les familles à travailler sur leurs compétences et leur organisation afin de parvenir à augmenter le revenu et compenser ainsi la diminution du montant mensuel de la prestation lorsque le dernier enfant atteint l'âge de six ans.

[Plus d'informations sur le programme coaching pour familles](#)

[Plus d'informations sur les PC Familles](#)

[Télécharger le rapport d'évaluation externe](#)



« Je me rapproche toujours plus du local et du concret »

Après des années à la Confédération, Virginie Spicher a pris la tête de la Direction générale de la santé du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Portrait.

Une « star » venue de Berne, une « stratège », une « figure de la lutte contre le COVID... » : les médias n'ont pas boudé leur plaisir en relayant l'annonce de la nomination, le 1^{er} avril 2022, de Virginie Spicher en tant que cheffe de la Direction générale de la santé (DGS) du DSAS. Cela fait sourire l'ex-cheffe de la section contrôle de l'infection et programme de vaccination de l'Office fédérale de la santé. « Je me vois plutôt comme quelqu'un d'authentique, qui s'engage et parle en fonction de ses convictions. »

Ses nouveaux collègues la décrivent avec des termes non moins élogieux : « calme, pragmatique, analytique, elle inspire confiance et sait faire confiance ». Autre impression, largement partagée : « lorsqu'elle prend connaissance d'un dossier, elle identifie immédiatement la problématique. Et c'est impressionnant de la voir aborder chaque situation comme elle vient, avec une grande sérénité. »

Désormais, la « star » occupe discrètement un modeste bureau dans le bâtiment du DSAS à l'avenue des Casernes. « Ce n'était pas la raison de mon intérêt pour ce poste. Mais revenir en Suisse romande me fait plaisir, même si je m'étais habituée à la culture et à la langue alémanique. »

Une pragmatique qui écoute

Quitter une institution après vingt ans, et s'être imposée comme une figure incontournable de la santé fédérale : le choix peut surprendre. « C'est effectivement étonnant de réussir à partir après si longtemps », sourit-elle. Mais le poste vaudois semblait taillé pour elle, passionnée depuis toujours pour les systèmes et programmes de santé publique.

Jeune adulte, son envie de comprendre cette étonnante créature qu'est l'être humain la mène vers la médecine. Elle se spécialise d'abord en pédiatrie, fascinée par les débuts de la vie qui « fondent l'adulte », puis démarre dans le domaine académique. Mais c'est dans les maladies transmissibles et l'administration publique qu'elle s'épanouit. Malgré – en arrière-plan – une envie de missions internationales, et de défis à relever en santé publique, en particulier dans des pays à ressources limitées.

Sa spécialisation en infectiologie, elle l'a choisie en effet en raison de son intérêt pour les pays en développement, où dominent les maladies infectieuses. « J'avais envie de développer des offres de santé adaptées aux besoins tels qu'exprimés par les bénéficiaires. La notion d'assistance par les organisations

humanitaires m'agaçait. Il me semblait plus juste d'écouter et de comprendre les gens. C'est ce que je retrouve en venant dans la santé cantonale. » L'écoute, une approche pragmatique, la vision en système : ces notions reviennent sans cesse dans son discours.

Volontariat à Delhi

« Avec le recul, je réalise que je me rapproche toujours plus du local, du concret. » Rien ne semblait pourtant l'y prédestiner. Ainsi en 2002, elle met entre parenthèses son envie d'aller voir ailleurs et rejoint l'OFSP, séduite par l'idée s'occuper de la santé des populations, et de la prévention. « J'y ai découvert les aspects politiques et légaux de la santé ». Elle débute comme collaboratrice scientifique, chargée de faire l'analyse épidémiologique des maladies transmissibles, notamment les hépatites virales B et C. « J'ai réalisé l'importance de cette approche pour la planification et l'élaboration d'une politique de santé. » Elle y apprécie aussi le travail pluridisciplinaire, avec des spécialistes du foie, de la transfusion, de la protection des accidents exposant au sang et en addictologie. Elle a ensuite évolué vers le développement et la mise en œuvre de stratégies et de programmes, par exemple contre les infections acquises à l'hôpital.

Mais son besoin de se confronter aux réalités des pays en développement ne disparaît pas. En 2002, elle se rend au Honduras, où elle participe à une mission de Médecins sans frontières, dans le cadre de programmes de traitement du VIH de l'enfant. En 2012, elle s'envole pour New Delhi, pendant un congé sabbatique de l'OFSP. « Nous pouvions utiliser nos heures supplémentaires pour des projets personnels. » Volontaire pour l'OMS, elle participe en plus à une recherche sur la perception de la vaccination par la population.

Écouter et comprendre, c'est bien. Mais cela ne lui suffit pas. Si Virginie Spicher s'engage, c'est pour contribuer au changement. « Ce qui est motivant dans la santé publique c'est qu'on peut avoir un réel impact. La vaccination est une mesure de santé publique où l'on voit la différence. C'est la mesure la plus efficace qu'on connaisse ! » Car mesurer l'impact d'une action lui tient à cœur. « L'information et l'analyse d'indicateurs sont des piliers essentiels de la santé publique. Il faut viser un objectif et communiquer sur les résultats. Cela crée une véritable dynamique. »

NE SACRIFIEZ PAS VOTRE SANTÉ POUR DE L'ESTHÉTIQUE

Médecine esthétique : le bon marché peut coûter cher

Pour prévenir les abus en matière de médecine esthétique et protéger d'éventuelles personnes qui pourraient être tentées par des offres illégales au rabais, le DSAS informe les utilisatrices potentielles sur les réseaux sociaux et sur son site web. En effet, ces actes souvent banalisés peuvent mettre la santé en danger s'ils ne sont pas réalisés correctement.

Une « petite » injection de botox ou d'acide hyaluronique semble facile, inoffensive et accessible, tant ces gestes sont banalisés et valorisés, en particulier dans la publicité et sur les réseaux sociaux. Cette tendance est notamment liée à la popularité des « russian lips » ou « fillers ». Pourtant, ces interventions esthétiques sont loin d'être anodines : ce sont en réalité des actes médicaux qui sont encadrés par la loi. Pourquoi ? Car ces interventions demandent une très bonne connaissance de l'anatomie humaine et les produits utilisés peuvent mettre la santé en danger s'ils sont contrefaits ou ne sont pas utilisés correctement. **Ainsi, seuls des médecins ou, dans certains cas, des infirmiers spécialisés qui restent sous la responsabilité directe d'un médecin**, sont habilités à procéder à ce type d'intervention. Certains salons d'esthétique proposent des tarifs préférentiels hors de ce cadre mais il s'agit de pratiques illégales, car ils ne sont en aucun cas habilités à le faire, et potentiellement dangereuses pour la santé. Les risques vont de l'infection à l'hospitalisation, en passant par des cicatrices ou des séquelles physiques telles que nécrose cutanées, déformation des zones injectées, l'asymétrie voire même amputation.

Avant que la santé ne paie le prix d'une intervention bon marché, il convient d'adopter les bons réflexes : se renseigner, ne faire appel qu'à des professionnels de santé habilités et exiger un produit homologué.

Toutes les informations sur :

- www.vd.ch/esthetique
- [Communiqué du 28.2.2022 Le Département de la santé publique et de l'action sociale \(DSAS\) met en garde contre les injections de Botox ou d'acide hyaluronique par des personnes non qualifiées](#)



Edito

Lorsque les thématiques sont vastes et touchent directement à la vie de la population vaudoise, lorsque les collaboratrices et collaborateurs sont nombreux dans des domaines extrêmement variés, lorsque les partenaires sont multiples, il est judicieux de diversifier les manières de communiquer pour toucher le plus largement possible les personnes concernées.

C'est le but de cette newsletter, dont voici le premier numéro. Elle sera désormais publiée quatre fois par an, de manière à faire découvrir aussi largement que possible des réalisations, des projets, des prestations essentielles, tant dans le domaine de la santé que dans celui de l'action sociale.

En effet, le Département de la santé et de l'action sociale, dont j'ai la charge, est vaste par son périmètre, gère des domaines variés, mais surtout, il délivre des prestations sociales et sanitaires essentielles à la population vaudoise : prestations financières qui permettent de vivre et d'étudier comme le RI, les PC Familles ou les bourses ; prestations ponctuelles comme le désendettement ou l'appui social ; prestations de maintien du pouvoir d'achat comme les subsides à l'assurance maladie ; prestations d'hébergement comme les EMS, et les établissements socio-éducatifs ; prestations de maintien à domicile ; prestations pour proches aidant-es ; prises en charge sanitaires, recherche médicale, etc, la liste est encore longue.

Les attributions du DSAS sont nombreuses, les prestations multiples, ce qui rend leur connaissance exhaustive difficile, d'où l'intention ici matérialisée, de varier les canaux de communication pour les mettre en lumière et présenter également les défis sociaux et sanitaires auxquels nous devons faire face, tel par exemple le vieillissement de la population, les projets qui y répondent, en lien avec les besoins et les attentes de la population vaudoise.

Bonne lecture et belles découvertes au sein du DSAS !



Accueillir des migrants, c'est aussi les soigner

Un grand nombre d'Ukrainiens sont accueillis par un réseau amical ou familial, et donc « invisibles » pour les structures d'accueil vaudoises. Un défi, notamment pour DSAS.

Chassées par la guerre, plusieurs milliers d'Ukrainiens sont arrivées en Suisse depuis février 2022, se dispersant en Suisse, et dans le canton de Vaud. Rôlé pour faire face aux crises migratoires, le système vaudois, et en particulier l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants ([EVAM](#)), est malgré tout mis sous pression par cet afflux soudain.

Face à la complexité de la situation, le Conseil d'Etat a mandaté plusieurs entités pour gérer de concert cette vague migratoire : le DSAS, [Unisanté](#), le [CHUV](#), [l'EVAM](#), le [Service de la population SPOP](#) (DEIS).

L'EVAM a en effet dû trouver, dans des délais records, de nouveaux locaux d'hébergement. Le DSAS, quant à lui, est intervenu sur plusieurs plans. Le département a coordonné la prise en charge médicale des expatriés ukrainiens, dont les premières consultations ont été réalisées par le Réseau de Santé et Migration ([RESAMI](#)) d'Unisanté, spécialisé dans ce domaine. Le DSAS a également sollicité le réseau médico-social pour épauler l'EVAM, a œuvré pour dénicher des lieux d'accueil supplémentaires et accélérer la recherche de logements pour les réfugiés au bénéfice du statut de protection S.

Arrivée « incognito »

La particularité de l'immigration ukrainienne est son intégration à l'espace Schengen, qui permet la libre circulation des voyageurs. De nombreuses personnes, arrivées par leurs propres moyens, logées dans un réseau amical ou familial, n'ont en effet pas ressenti le besoin de s'annoncer auprès de l'EVAM.

Or, des maladies devenues rares en Suisse, comme la tuberculose, circulent encore en Ukraine, dont la population est encore peu vaccinée. Afin de protéger leur santé et pour préserver la santé de la population vaudoise, il faut donc trouver et informer ces nouveaux arrivants de la nécessité de faire un bilan de santé, effectué par l'Unité Soins au Migrants (USMI) rattachée au [Département des vulnérabilités et médecine sociale d'Unisanté](#). Cette première consultation permet en effet de déterminer si des examens de dépistage ou des mises à jour de vaccination sont nécessaires, voire, un suivi médical aux plus vulnérables. Depuis fin mars, plus de 460 personnes ont bénéficié de cette prestation.

[S'adaptant à ce contexte, l'Etat de Vaud a ainsi doté son site internet de pages en ukrainien](#), a communiqué dans les deux langues via les réseaux sociaux, et immédiatement activé une hotline (058 715 11 07), rapidement dotée de répondants parlant l'ukrainien.

De nombreux enfants

Ce n'est pas tout. Près de la moitié des migrants ukrainiens sont des femmes, et, surtout, des enfants. Il faut donc aider ces familles à obtenir rapidement une consultation pédiatrique. Un objectif qui repose aussi sur une étroite collaboration entre de multiples acteurs : Office du médecin cantonal, pédiatrie du CHUV, EVAM, réseaux de santé, institutions psycho-sociales, directions d'établissements scolaires, ONG...

Protection contre la traite des êtres humains

Sans surprise, la situation de grande détresse des réfugiés ukrainiens les expose potentiellement au risque d'exploitation. Le DSAS a donc également renforcé ses actions d'information sur [la traite et l'exploitation des êtres humains](#), et sensibilisé ses partenaires en contact avec les migrants.

Santé mentale

Sans oublier la santé mentale, composante importante de l'exil : les réfugiés souffrent souvent de deuils, de chocs et de stress post-traumatiques. Le DSAS a donc activé son dispositif cantonal de « coordination santé mentale » dédié aux migrants, créé en 2019 sous l'égide du [Département de psychiatrie du CHUV](#). Celui-ci comprend notamment la possibilité d'intégrer des groupes de parole et l'orientation d'une aide psychique d'urgence.



Communiqués

Sélection de communiqués des derniers mois.

Appeler son médecin traitant ou la centrale des médecins de garde avant de se rendre aux urgences

Les services des urgences des hôpitaux et centres médicaux vaudois voient, comme dans les autres cantons suisses, leur fréquentation rester à un niveau élevé depuis le début de l'été. Afin de contribuer à désengorger ces services et éviter de longues attentes aux patientes et patients, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) les invite à appeler en premier lieu leur médecin traitant ou la CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde) au 0848 133 133. Face à une urgence vitale, il reste impératif de composer le 144 ou de se rendre immédiatement aux urgences.

[Communiqué du 24 août 2022](#)

Davantage de moyens pour la santé mentale des jeunes

L'impact du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes a été majeur. La pandémie a accentué les difficultés pesant déjà sur certaines et certains et accru les difficultés rencontrées par les familles les plus vulnérables. Des enfants ont parfois été exposés à de multiples pressions, voire à de la violence. Ce constat avait conduit le Conseil d'Etat à adopter, en juin 2021, un plan de 15 mesures pour environ 5 millions de francs, élaboré conjointement par les départements de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il vise à renforcer plusieurs prestations de la prévention jusqu'à la prise en charge médicale. Pour poursuivre ce travail, le Conseil d'Etat adopte un train de mesures et un crédit supplémentaire de plus de 11 millions de francs pour 2022.

[Communiqué du 4 avril 2022](#)

Dossier électronique du patient: CARA soutient la volonté du Conseil fédéral et passe à la vitesse supérieure

Il y a une année, l'Association CARA, qui regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud, a lancé le dossier électronique du patient (DEP) en Suisse occidentale. Aujourd'hui, 7500 dossiers électroniques sont ouverts chez CARA, ce qui représente près de 90 % des dossiers ouverts sur l'ensemble du pays. L'année de mise en place a permis à CARA d'améliorer toutes les pièces du dispositif qui permet à la patiente ou au patient d'accéder plus facilement à ses documents de santé et à les partager avec les professionnelles et les professionnels de santé de son choix. CARA a profité de son expérience pour formuler des propositions concrètes de simplification et se réjouit de constater que les mesures annoncées par le Conseil fédéral le 27 avril dernier vont dans le même sens.

[Communiqué du 5 mai 2022](#)

[Retrouvez tous les communiqués du DSAS](#)



En bref

Actualités du DSAS en un coup d'oeil.

Première édition du « mois de la santé mentale »

Une conférence sur la spiritualité et son rôle protecteur ; une pièce de théâtre évoquant le suicide, montée par Stop Suicide pour les jeunes ; une fresque qui met en scène les émotions du jour des étudiants d'une Haute École de santé : ce sont quelques-unes des activités qui seront proposées durant le mois de la santé mentale, initié par le DSAS. Cette action se déroule du 10 septembre, Journée mondiale de la prévention du suicide, au 10 octobre, jour dédié à la santé mentale.

Pour en savoir plus : _____

Prenons du temps pour les proches aidants

Nous sommes toutes et tous des proches des personnes proches aidantes. En Suisse, 1 personne sur 4 s'occupe régulièrement d'une personne atteinte dans sa santé ou son autonomie – cela peut être son enfant, son compagnon, ses parents, un frère ou une sœur, un voisin... Le 30 octobre, lors de la

Journée des proches aidants, ce sera l'occasion de remercier ces personnes dans votre entourage privé et/ou professionnel pour leur investissement précieux. Participez à notre journée d'engagement menée par 9 cantons, dont le canton de Vaud.

Pour en savoir plus : _____

Les couleurs de la mort, quatre jours pour parler de la fin de vie

Pourrai-je vieillir chez moi ? Faut-il préparer sa fin de vie ? Comment en parler avec ses proches ? Et avec nos enfants ? Sujets souvent tabous et pourtant étapes de vie qu'il convient d'anticiper, la fin de vie et la mort méritent toute l'attention des professionnels, du public et des politiques. Comme point d'orgue d'une réflexion large autour de ces questions, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en collaboration avec ses partenaires, dont palliative vaud, propose quatre jours d'événements du 5 au 8 octobre 2022, à l'Aula des Cèdres, Av. de Cour 33, à Lausanne. Le projet s'inscrit dans la stratégie Vieillir 2030 menée par le DSAS en vue de façonner une politique publique du vieillissement adaptée aux attentes de la population et aux réalités démographiques, et répond à une demande du Grand Conseil.

Le programme est disponible sur le site de la manifestation – les conférences et ateliers sont gratuits, mais l'inscription est obligatoire : _____

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, Rebecca Ruiz explique pourquoi cet événement mérite qu'on s'y intéresse : __ _____

Face aux tiques, soyez pratiques

Le DSAS et ses partenaires participent à la prévention des maladies liées aux tiques. On peut trouver des tiques durant toute l'année mais le risque est accru du printemps à l'automne. L'attention est de mise car la tique peut transmettre plusieurs maladies. Dans les régions où elle est endémique, la vaccination est recommandée.

Lors de balades en forêt ou en lisière de forêt, quelques précautions pratiques permettent de limiter les risques de piqûre de tique : des vêtements couvrants de couleur claire, un répulsif et, au retour à la maison, le contrôle soigneux des vêtements, de la peau, cuir chevelu compris, chez tous les membres de la famille. La tique, ce parasite qui se nourrit de sang animal ou humain, attend de préférence sa future victime au niveau du sol, sur une herbe ou sur un buisson, pour s'agripper lors du contact et grimper sur la peau ou les vêtements.

Le Canton publie un flyer et une __ _____. Par ailleurs, une sensibilisation à la thématique a lieu auprès des médecins (via Infovac et OFSP), les pharmacies, les communes et directement auprès des personnes concernées lors des enquêtes réalisées par le Service de maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal. En particulier, les mesures de prévention contre les tiques font partie des formations premiers soins dispensées dans les établissements scolaires du canton par les professionnels de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire.



Vers l'interdiction des « thérapies de conversion »

En réponse à une motion déposée par le député Julien Eggenberger, le Conseil d'Etat a mis en consultation une modification de la loi sur la santé publique en y intégrant un nouvel article, destiné à mieux protéger les victimes de « thérapies de conversion ».

Interdire toute pratique visant à modifier ou à réprimer l'orientation sexuelle et affective d'autrui ou son identité de genre, voilà l'objectif du projet mis en consultation par le DSAS jusqu'au 30 septembre. « Cette interdiction ne cible pas uniquement les professionnels de la santé, mais toute organisation ou toute personne se livrant à ce type d'activité, quelles que soient ses motivations », précise Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS.

Déjà proscrites en Allemagne et en France, ces « thérapies de conversion » se présentent sous diverses formes. Parfois accompagnées de violences, elles détériorent gravement la santé mentale des personnes à qui elles sont appliquées. Le projet de nouvel article de loi entend faciliter l'engagement de poursuites contre les contrevenants, selon les procédures ordinaires et avec les sanctions prévues dans la législation, y compris sur le plan pénal si des infractions de cet ordre sont constatées.

« Le Conseil d'Etat souhaite ainsi tracer une ligne rouge explicite, donner aux victimes la possibilité d'agir lorsqu'elles réalisent qu'elles font l'objet de traitements inacceptables, et donner un signal clair aux personnes ou groupement qui infligent ces mauvais traitements », souligne Rebecca Ruiz.